

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500**

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes Agent nettoyant / Nettoyant

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone : +49(0)7443 12-0
Fax : +49(0)7443 12-4222
Courriel : info-sdb@fischer.de
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone : +33 3 88 39 18 67
Fax : +33 3 88 39 80 44
Courriel : info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance Flam. Aerosol 1; H222 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336 (CE) N° 1272/2008

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS02



GHS07

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**
nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Mention d'avertissement	Danger
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	acétone , propane-2-one , propanone
Valeurs H	H222: Aérosol extrêmement inflammable. H229: Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Valeurs P	P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102: Tenir hors de portée des enfants. P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer. P211: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251: Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 oC/ 122 oF. P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux

2.3 Autres dangers

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
acétone, propane-2-one, propanone	No. CAS : 67-64-1 No.-CE : 200-662-2 No.-Index : 606-001-00-8 No. REACH : 01-2119471330-49	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H336	>= 50.0 %
KOOLSTOFDIOXIDE	No. CAS : 124-38-9 No.-CE : 204-696-9	Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 %
et isobutane	No. CAS : 75-28-5 No.-CE : 200-857-2 No.-Index : 601-004-00-0 No. REACH : 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Compr. Gas; H280	2.5 - 10.0 %

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150, nettoyant pour mousse fischer PUP R 500**

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
propane	No. CAS : 74-98-6 No.-CE : 200-827-9 No.-Index : 601-003-00-5 No. REACH : 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	< 2.5 %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

En cas de contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau.
Ne PAS faire vomir.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone (CO2)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés

Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Assurer une ventilation adéquate.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes

Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données

Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Stocker conformément à la réglementation locale.

TRGS 510

2B Aérosols

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

acétone-

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	TMP n°	FT n°	Source
500	1210	1000	2420	84	3	20

Source : 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 210	500	2000/39	24

Source : 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

KOOLSTOFDIOXIDE

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	FT n°	Source
5000	9000	238	20

Source : 20 – Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
9000	5000	2006/15	24

Source : 24 – DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains Porter des gants de protection.

Matière appropriée : caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée : Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière : >= 0,5 mm

Temps de pénétration : >120 min

Remarque : Remplacer en cas d'usure. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Couleur	incolore
Odeur	de solvant
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non déterminé
Point de fusion [°C] / Point de congélation [°C]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	non applicable (Aerosol)
Point d'éclair [°C]	non applicable (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	non déterminé
Valeur limite supérieure :	non déterminé
Pression de vapeur [kPa]	non déterminé
Densité [g/cm ³]	0,78
Température :	20 °C
Densité relative	non déterminé
Hydrosolubilité [g/l]	insoluble
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
Viscosité dynamique [kg/(m*s)]	non déterminé

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Risque d'explosion. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Propriétés comburantes Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Température d'inflammation [°C] > 200

Densité relative de vapeur (air=1) non déterminé

Teneur en solvant [%] 96,2 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Néant dans des conditions normales de traitement.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants dangereux

acétone-

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5800	DL50	rat	100

Source : 100 - données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 20000	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
76	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 50	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
20	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

acétone-

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
6210	CL50	Pimephales promelas (Tête de boule)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
8800	EC50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Source
27,98	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Source
14,22	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
7,71	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

propane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination




13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Code des déchets 160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses
150104– métallique emballage

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	Aerosols, flammable
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AÉROSOLS	Aerosols, flammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) flammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation Extrêmement inflammable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Énoncé des classes de risque Flam. Aerosol: Aérosol inflammable
Eye Irrit.: Irritation oculaire
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
Flam. Liq.: Liquide inflammable
Press. Gas: Gaz sous pression
Flam. Gas: Gaz inflammable

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Flam. Aerosol 1; H222	Données expérimentales
Eye Irrit. 2; H319	calculé
STOT SE 3; H336	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Nettoyant pour mousse fischer PUP R 150,**

nettoyant pour mousse fischer PUP R 500

Date de révision : 14.02.2017

Version : 3.2 /fr



Remplace la version du : 12.01.2017

Date d'impression : 19.05.2017

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.